

# SEANCE DU 19/09/2017

Convocation du 12 septembre 2017

Conseillers présents : 8 (HANDWERK Eric, KERN Simone, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, KLEIN Rémi, SORGIUS Christiane, VOLLMER Jean-Philippe, WAGNER André)

Conseillers absents : 3 (HEINTZ Laurent, HILT Joëlle, SCHWARZ Pierre)

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2017
3. Salle polyvalente : conditions de location et tarifs
4. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains : rapport d'activités 2016
5. SCOTAN : Rapport d'activités 2016
6. SMICTOM : rapport d'activités 2016

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire, Rémi KLEIN, déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame HILT Joëlle, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 juin 2017.

### SALLE POLYVALENTE : CONDITIONS DE LOCATION ET TARIFS

Le maire propose au le conseil municipal de fixer les conditions et les tarifs de location de la salle polyvalente. Il présente le tableau tarifaire ci-dessous :

ASSOCIATIONS DE ROTHBACH	
Bal public	150 €
Dîner dansant	100 €
Concert ou théâtre	65 €
Divers tournois (belote ou autres)	50 €
Salle et buvette uniquement en semaine	50 €
Soirée sans entrée (conférence, réunion...)	35 €

Occupation petite salle	Gratuit
Utilisation cuisine	20 €
Occupations annuelles	Tarifs et conditions fixés par contrat
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
Dîner dansant	350 €
Concert ou théâtre	180 €
Divers tournois (belote ou autres)	145 €
Utilisation cuisine	90 €
Occupations annuelles	Tarifs et conditions fixés par contrat
<b>UTILISATEURS DE ROTHBACH</b>	
Fête de famille (week-end)	150 €
Salle et buvette uniquement en semaine	100 €
Enterrement	80 €
Soirée sans entrée (conférence, réunion...)	65 €
Utilisation cuisine	45 €
Occupations annuelles	Tarifs et conditions fixés par contrat
<b>UTILISATEURS EXTERIEURS</b>	
Fêtes de famille (week-end)	330 €
Salle et buvette uniquement en semaine	165 €
Enterrement	110 €
Soirée sans entrée (conférence, réunion...)	110 €
Utilisation cuisine	90 €
Occupations annuelles	Tarifs et conditions fixés par contrat

Le maire propose également à l'assemblée de changer le mode de facturation des charges locatives. Il explique qu'actuellement, les frais d'électricité et de gaz sont facturés par lecture de compteurs. Or ce mode de facturation pose des problèmes récurrent de gestion à la commune. En effet, l'agent en charge de l'état des lieux n'a pas toujours la possibilité de lire les compteurs à jours et horaires fixes. Cela entraîne de l'incohérence et de l'inéquité de traitement entre les locataires et usagers de la salle des fêtes et peut souvent être source de litiges.

Afin d'améliorer la situation, il propose au conseil municipal d'adopter un mode de facturation forfaitaire et saisonnier des charges locatives.

Des pénalités destinées à inciter les occupants à trier les déchets et de rendre la salle en bon état devront aussi être instaurées.

Il propose donc aux élus d'adopter le tableau ci-dessous :

<b>FORFAITS CHARGES LOCATIVES ET FRAIS DIVERS</b>	
Forfait journalier charges hiver (du 01/10 au 30/04)	85 €
Forfait journalier charges été (du 01/05 au 30/09)	55 €
Forfait week-end charges hiver (du 01/10 au 30/04)	170 €
Forfait week-end charges été (du 01/05 au 30/09)	110 €
Pénalité tri ordures ménagères (selon état des lieux)	50 €
Frais de nettoyage (selon état de lieux)	120 €

Majoration en cas de non observation du contrat de fourniture de boissons	50 €
---------------------------------------------------------------------------	------

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuve les tarifs de location de la salle polyvalente ainsi que celui des charges locatives forfaitaires. Il charge le maire de rédiger de nouveaux contrats de location pour les futures occupations. (Il est précisé que les contrats en cours signés avant le 19/09/2017 seront facturés selon les anciennes conditions et tarifs fixés par la délibération du 29/11/2016 avec lecture des compteurs le cas échéant.)
- Décide que les associations communales bénéficient d'une occupation annuelle unique gratuite. Les charges forfaitaires leurs seront en revanche facturées.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS : RAPPORT ANNUEL 2016**

Le maire présente le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à disposition du public.

**SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'ALSACE DU  
NORD : RAPPORT ANNUEL 2016**

Le maire présente le rapport d'activité 2016 du SCOTAN et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public.

**SMICTOM NORD DU BAS-RHIN : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS**

Le maire présente le rapport d'activité 2016 du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public.

Signature du secrétaire de séance : HILT Joëlle  
ROTHBACH, le 19/09/2017